

# **CONSEIL MUNICIPAL** **du 30 NOVEMBRE 2017 à 19 h 00**

**PRESENTS** : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme CHENIER, Mme RUIZ, M CARREAU, M. DELOMIER, M. DUPUIS, Mme FARGES, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. SEVIN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

**ABSENTS excusés** : Mme RIOU, Mme BERGERON

**POUVOIR** : Mme BERGERON à M. ZORRILLA  
Mme RIOU à M. TEYSSONNEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M CARREAU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Monsieur CARREAU Nicolas comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour concernant les délibérations à prendre :

- Autoriser la CCB à adhérer au SIAEPA pour la compétence assainissement
- Autoriser la CCB à adhérer au SIAEPA pour la compétence eau
- Décision modificative n°1 budget communal

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification de l'ordre du jour.

## **Ordre du jour**

### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Délibérations à prendre**

#### **1. Ouverture des magasins le dimanche**

La loi Macron porte de 5 (9 en 2015) à 12 le nombre de « dimanches du maire ». (Article L 3132-26 du Code du Travail). L'autorisation d'ouvrir certains dimanches est donnée par le maire après avis du conseil municipal. Le maire n'a pas d'obligation et peut autoriser un nombre inférieur à 12 dimanches. Lorsque le nombre de « dimanche du maire » excède 5, l'avis conforme de l'intercommunalité est requis.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Les commerces de détail alimentaire peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13h00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Pour l'année 2017, les commerces de CARS ont fait des demandes écrites pour 11 dimanches : 14/01, 01/07, 02/09, 11/11, 18/11, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12, 23/12, 30/12.

En application de la loi dite « Macron », Monsieur le Maire de CARS a saisi le Président de la CCB pour que le Conseil Communautaire donne son avis sur cette demande de 11 dimanches.

Suite à la réunion du 22 novembre 2017, le Conseil Communautaire de la CCB a modifié le nombre des dimanches et la majorité s'est prononcé pour 9 dimanches : 14/1 01/07, 02/09, 25/11, 02/12, 09/12, 16/12, 23/12, 30/12.

Monsieur le Maire soumet, à l'avis du Conseil municipal de CARS, la liste des dimanches concernés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces dates d'ouverture.

## **2. Passage de la semaine d'école à 4 jours**

Après avoir fait un vote de principe (car non inscrit dans le chapitre des délibérations à prendre) au cours de la réunion du 28 septembre 2017 du Conseil Municipal, le Conseil Municipal doit débattre de nouveau du passage à la semaine de 4 jours et voter une délibération.

Après débat, Le Conseil Municipal se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours à la majorité :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3 (Mme CHENIER, Mme FARGES, M. GROUSSARD)

## **3. Autorisation de demander la DETR 2018 pour toiture mairie**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut effectuer des travaux de réfection des toitures de l'ensemble des bâtiments de la mairie.

Ces travaux ont été reportés d'une année car, pour obtenir la subvention DETR, il nous fallait impérativement l'agrément des Bâtiments de France car nous sommes dans le rayon de sauvegarde des monuments historiques avec la présence de notre église classée. Ayant obtenu cet agrément, nous pouvons prévoir le lancement des travaux.

Le montant total des travaux est de 43 225.28 € HT soit 51 870.33 € TTC et se décompose en trois parties :

- Point Poste – Bibliothèque : 15 693.11 € HT soit 18 831.73 € TTC
- Partie centrale – Salle du conseil : 11 900.81 € HT soit 14 280.97 € TTC
- Partie secrétariat mairie : 15 631.36 € HT soit 18 757.63 € TTC

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander la subvention DETR 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR d'un montant de 15 128.85 €
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DETR (35%) .....	15 128.85 €
- Fonds propres dont TVA .....	36 741.48 €
	-----
	51 870.33 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2018

#### **4. Autoriser la CCB à adhérer au SIAEPA pour la compétence assainissement**

Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la CCB. Il est, ainsi, proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Assainissement » pour la totalité des communes membres de la CCB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Assainissement » pour la totalité des communes membres de la CCB à compter du 1er janvier 2018 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

#### **5. Autoriser la CCB à adhérer au SIAEPA pour la compétence eau**

Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la CCB. Il est, ainsi, proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Eau » pour les communes membres de Bayon, Blaye, Comps, Gauriac, Samonac, St Ciers de Canesse, St Seurin de Bourg, St Vivien de Blaye, Villeneuve à compter du 1er janvier 2018,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Eau » pour les communes membres de Bayon, Blaye, Comps, Gauriac, Samonac, St Ciers de Canesse, St Seurin de Bourg, St Vivien de Blaye, Villeneuve à compter du 1er janvier 2018 et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

#### **6. Décision modificative n°1 budget communal**

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux de l'aire de jeux est de 37 177.13 € TTC alors que nous avons budgétisé 35 000 € d'où un manque de 2 177.13 €. Monsieur le Maire propose de prendre 2 200 € sur le poste de dépenses imprévues du budget investissement.

De même pour les travaux de rénovation du secrétariat de mairie, le montant total des travaux est de 20 154.17 € TTC alors que nous avons budgétisé 15 000 € d'où un manque de 5 154.17 €. Monsieur le Maire propose de prendre 5 500 € sur le poste de dépenses imprévues du budget investissement.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette décision modificative du budget communal :

##### Dépenses d'investissement

020	Dépenses imprévues	-7 700 €
2135/12	Installations générales agencements – Accueil mairie	+5 500 €
2135/21	Installations générales agencements – Aire de jeux	+2 200 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative

## **Informations avec décision à prendre**

### **1. Choix du prestataire contrôleur des Points d'Eau Incendie**

Monsieur le Maire expose que la nouvelle loi a donné au maire les pouvoirs de police spéciale de DECI et que ces nouvelles charges l'obligent à:

- analyser les risques
- planifier l'implantation des moyens de DECI adaptés
- assurer, dans le temps, leur maintien en conditions opérationnelles (contrôle et maintenance)
- informer le SDIS pour toute création / indisponibilité de Points d'Eau Incendie (PEI).

Pour effectuer le contrôle et la maintenance des PEI, la commune, qui doit nécessairement prendre un prestataire de service, a deux propositions :

- la SAUR propose une prestation basée sur un coût de contrôle de 63 € HT par PEI
- le SDIS qui propose d'assurer gratuitement le contrôle des hydrants avec, en contrepartie, l'acceptation de l'ajustement volontaire des contributions que nous versons annuellement au SDIS qui seront calculées sur la population DGF 2017 et non plus sur celle de DGF 2002.

Pour la commune de CARS, cet ajustement volontaire se résume à une participation volontaire de 0 € car nous avons une évolution négative de la population DGF entre 2017 et 2002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix du SDIS en précisant que, dans l'arrêté qu'il doit prendre pour le choix du fermier, il précisera que c'est pour une durée d'une année afin de ne pas trop s'engager dans cet avenir peu lisible.

Le Conseil Municipal valide le choix du SDIS à l'unanimité.

## **Informations**

### **1. Réponse des enseignants EPS du collège**

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse des professeurs d'EPS du collège de Blaye qui avaient sollicité la commune pour une participation financière à un séjour de ski pour 5 collégiens issus de CARS.

### **2. Présentation des agents recenseurs**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois agents recruteurs qui vont participés au prochain recensement qui aura lieu du 15 janvier au 15 février 2018. Il s'agit de Mesdames Aurélie LANDREAU, Carole SEVIN et Monique LARROUDE, toutes les trois habitant la commune de CARS.

## **Questions diverses**

### **1. Proposition de date pour la visite de l'entreprise BARAN**

Monsieur le Maire propose la visite de l'entreprise Baran le Jeudi 25 Janvier à 18h00 soit une heure avant la réunion du Conseil Municipal de janvier 2018. Cette date est acceptée à l'unanimité.

## **2. Evolution de l'investissement sur 3 ans**

Monsieur le Maire fait une présentation des montants d'investissements que le Conseil Municipal a pris dans les trois derniers budgets primitifs :

2015 ..... 370 000 € environ

2016 ..... 350 000 € environ

2017 ..... 300 000 € environ

Il est constaté une diminution sensible de la capacité d'investissement qui est lié aux charges nouvelles qui sont imposées à la commune.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que cette présentation était faite pour les sensibiliser sur le fait que les capacités financières de la commune de CARS sont en train de baisser d'une manière importante.

**Béatrice RUIZ** retransmet la demande d'une habitante du hameau de Touzignan qui souhaite l'installation d'un miroir pour assurer sa sortie en voiture. Le Conseil Municipal répond que la municipalité ne peut pas financer un miroir pour un particulier.

**Lucienne ASTINGO** fait lecture d'un mail qu'elle a reçu d'un carsien qui lui répondait suite à la prise de position de Madame ASTINGO sur la distribution d'un tract dans les boîtes aux lettres de CARS.

**Réunion levée à 21h10**